

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2730

13 décembre 2010

SOMMAIRE

Acronyme S.A.	131039	Pamir S.A.	131032
Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.	131026	Paratech Holdings Limited S.A.	131037
Advent Water (Luxembourg) S.à r.l.	131028	Proppy S.A.	131032
Aura Capital S.A.	131033	Raya S.A.	131031
CEREP Strategic Land S.à r.l.	130994	RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.	131032
Egos S.A.	131023	RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.	131033
Friul Tradition Sàrl	131034	Sagittarius Investissements S.A.	131035
Frontstorm Sàrl	131023	Scala S.A.	131036
Gaai Holding S.A.	131023	Scala S.A.	131036
Générale Immobilière S.A.	131024	Schroder European Property Investment No.1 S.A.	131033
Hardt Group Securities S.A.	131023	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	131036
ICEC Limited S.A.	131024	Société Immobilière Arsimo	131037
Inn Properties S.à r.l.	131031	Société Immobilière Arsimo	131038
Jackpot S.à r.l.	131024	Son Holding S.A.	131038
Kanako SA	131003	Steyn Holding S.A.	131039
Laucale S.A.	131026	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	131034
Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.	131025	Sunrise Communications Holdings S.A.	131034
Le Comptoir du Pain S.A.	131026	Sunrise Communications International S.A.	131035
LuxCo 126 S.à r.l.	131025	UBS Target Fund	131040
Merlyn Investments S. à r.l.	131025	UKSL S.à r.l.	131007
Mica S.A.	131026	Universum Luxembourg S.A.	131040
Modellux S.A.	131028	Universum Luxembourg S.A.	131040
Modellux S.A.	131028	Upscalia S.A.	131016
MTC International S.A.	131030	Whitehall European RE 7A S.à r.l.	131039
MTC International S.A.	131028	Whitehall European RE 8A S.à r.l.	131040
MTC International S.A.	131030	Ypso Holding S.à r.l.	131029
Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l.	131031	Zigolo	131036
Neptune Ship Finance (Luxembourg) S. à r.l. & Cie, S.e.c.s.	131030		
Nibbio Holding	131035		

CEREP Strategic Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.447, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016, page 96743, dated 18 September 2007,

here represented by Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated November 3, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP Strategic Land S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis

paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

Subscription – Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP III UK S.à r.l.	500 Shares
Total: five hundred Shares	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4315, dated 17 January 2002 and amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016, page 96743, en date du 18 septembre 2007,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 3 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme-Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEREP Strategic Land S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé

pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP III UK S.à r.l.	500 Parts
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4315, en date du 17 janvier 2002 et modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48920. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010148971/497.

(100171581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kanako SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.623.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "KANAKO SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mille onze.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de septembre à 16 heures et pour la première fois en deux mille onze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	309 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 et celui du commissaire également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 octobre 2010 LAC / 2010 / 47681 Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150324/205.

(100173333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

UKSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.532.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP Strategic Land S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated November 3, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Articles of Incorporation

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "UKSL S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of

the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP Strategic Land S.à r.l.	500 Shares
Total: five hundred Shares	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4315, dated 17 January 2002 and amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP Strategic Land S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 3 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «UKSL S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance ((le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et Mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'Assemblées Générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP Strategic Land S.à r.l.	500 Parts
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4315, en date du 17 janvier 2002 et modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48922. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010149222/499.

(100171609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Upscalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.537.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zehn, am dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, bei welchem die vorliegende Urkunde hinterlegt bleibt.

Ist erschienen:

DSB Finance S.A., eine Aktiengesellschaft unter Nummer IBC Nr. 79732 in das Handels- und Gesellschaftsregister (IBC), die unter den Gesetzen und Bestimmungen der Seychelles unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Unit 117, Orion Mall, Palm Street, P.O. Box 828, Victoria, Mahé, Seychelles, und einem erlaubten Kapital von Hunderttausend US Dollars (USD 100.000,-),

vertreten durch Herrn Francesco Abbruzzese, geschäftsansässig in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, kraft der in Luxemburg am 2. November 2010 erteilten Vollmacht. Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigefügt.

Daraufhin wurde die Satzung einer Gesellschaft wie folgt festgestellt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft (die „Gesellschaft“) gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die „Satzung“) unterliegt.

Die Aktien der Gesellschaft können von einem einzelnen Aktionär oder von mehreren Aktionären gehalten werden.

Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen „UPSCALIA S.A.“.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Verwaltungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit dem Büro am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem Büro am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland zu verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung Ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Die genannten vorübergehenden Maßnahmen sind vom Verwaltungsrat zu beschließen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzesse-

sionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstige.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann aufgelöst werden durch einen Beschluss der Hauptversammlung, der mit dem nach dem Gesetz oder dieser Satzung für die Änderung der Satzung erforderlichen Quorum und den erforderlichen Mehrheiten sowie in Übereinstimmung mit Artikel 31 dieser Satzung gefasst wird.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Ausgegebenes Kapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in fünfzigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt. Alle Aktien sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Aktien mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionaufgelder (Agio), die auf eine Aktie eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihrem(n) Aktionär(en) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Aktionär(e) in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Art. 6. Aktien. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme.

Die Aktien werden ausschliesslich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Die Aktien sind frei übertragbar.

Gegenüber der Gesellschaft ist jede Aktie unteilbar.

Die Miteigentümer, die Nießbraucher und die bloßen Eigentümer von Aktien sowie die Pfandgläubiger und die Pfandschuldner von Aktien müssen durch einen gemeinsamen Vertreter vertreten werden, der unter ihnen ernannt wird oder nicht.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register über die Namensaktien geführt, das von jedem Aktionär eingesehen werden kann. Dieses Aktienregister enthält Angaben über die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs und über die Anzahl und die Kategorie (falls vorhanden) der jeweils gehaltenen Aktien, über die auf jede Aktie geleisteten Zahlungen sowie über die Daten der Übertragungen von Aktien. Jeder Aktionär muss der Gesellschaft mittels eingeschriebenen Briefs seine Adresse und jede Änderung derselben mitteilen. Die Gesellschaft darf sich für jegliche Zwecke auf die ihr zuletzt mitgeteilte Adresse verlassen. Das Eigentum an den Namensaktien bestimmt sich nach den Eintragungen in dem Aktienregister. Den Aktionären werden auf Verlangen Zertifikate ausgestellt, die die Eintragungen des Aktienbuches wiedergeben. Die Gesellschaft kann Namenszertifikate, welche Eintragungen betreffend mehrere Aktien darstellen, ausstellen.

Jede Übertragung von Namensaktien wird im Aktienregister durch eine datierte und vom Übertragenden und Übertragungsempfänger oder seinem Vertreter unterzeichnete Übertragungserklärung sowie in Übereinstimmung mit den in Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuchs Luxemburgs über die Forderungsübertragung festgelegten Regeln eingetragen. Ferner darf die Gesellschaft jede Übertragung, auf die in jeglicher Art in Korrespondenz oder in jedem anderen Dokument Bezug genommen wird und die die Zustimmung vom Übertragenden und Übertragungsempfänger enthält, zur Kenntnis nehmen und in das Aktienregister eintragen.

Das Eigentum an einer Aktie beinhaltet zugleich implizit das Einverständnis mit der Satzung und mit den von der Hauptversammlung wirksam angenommenen Beschlüssen.

Art. 7. Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung. Das ausgegebene und/oder das genehmigte Kapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch einen in Übereinstimmung mit den satzungsgemäß beziehungsweise gesetzlich vorgeschriebenen Regeln bezüglich Quorum und Mehrheit getroffenen Hauptversammlungsbeschluss erhöht oder herabgesetzt werden.

Die neuen, mittels Geldeinlage einzuzahlenden Aktien werden den vorhandenen Aktionären in dem Verhältnis, in dem sie am Gesellschaftskapital beteiligt sind, bevorzugt angeboten. Der Verwaltungsrat wird den Zeitraum bestimmen, innerhalb dessen das Vorzugsrecht bei der Aktienzeichnung ausgeübt werden kann. Dieser Zeitraum darf dreißig (30) Tage nicht unterschreiten.

Unbeschadet des Vorstehenden, kann die Hauptversammlung durch einen in Übereinstimmung mit den satzungsgemäß beziehungsweise gesetzlich vorgeschriebenen Regeln bezüglich Quorum und Mehrheit getroffenen Hauptversammlungsbeschluss das Vorzugsrecht bei der Aktienzeichnung begrenzen oder ausschließen oder den Verwaltungsrat hierzu ermächtigen.

Art. 8. Erwerb von eigenen Aktien. Die Gesellschaft darf ihre eigenen Aktien erwerben. Der Erwerb und der Besitz der eigenen Aktien vollzieht sich in Übereinstimmung mit den durch die Gesetze festgelegten Bedingungen und Begrenzungen.

Kapitel III. - Verwaltungsrat, Revisoren

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird von einem Vorstand aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Allerdings, wenn das Unternehmen von einem einzigen Aktionär oder, bei einer Hauptversammlung der Aktionäre, festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats zu einem (1) Mitglied begrenzt werden, bis zur nächsten Hauptversammlung wo mehr als einen Aktionär festgestellt wird.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden von der Hauptversammlung ernannt, die ihre Anzahl und ihre Amtsdauer festlegt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Sie können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Die Hauptversammlung kann beschließen, die ernannten Mitglieder des Verwaltungsrates als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A („Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A“) oder als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B („Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B“) zu qualifizieren.

Wird im Verwaltungsrat ein Sitz frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und durch einen Mehrheitsbeschluss ein Verwaltungsratsmitglied wählen, um den freigewordenen Sitz bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen.

Die Aktionäre dürfen weder an der Geschäftsführung der Gesellschaft teilnehmen noch sich in diese einmischen.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die die Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich der Hauptversammlung oder dem/den satzungsmäßigen beziehungsweise externen Buchprüfer(n) übertragen haben, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Art. 11. Vertretung der Gesellschaft - Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Personen oder Gremien seiner Wahl übertragen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen oder Gremien seiner Wahl andere spezielle Befugnisse oder Vollmachten übertragen oder diese mit dauernden oder zeitweisen Funktionen ausstatten.

Der Verwaltungsrat muss jährlich der Hauptversammlung Bericht erstatten über die Bezahlung oder Zuweisung von anderen Vergünstigungen an die Person(en), denen die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten. Falls der Verwaltungsrat von einem einzigen Mitglied besteht, dann wird die Gesellschaft von seiner alleinigen Unterschrift vertreten.

Falls die Hauptversammlung die Verwaltungsratsmitglieder als Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A oder Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B qualifiziert haben, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber nur durch die gemeinsame Unterschrift von einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B vertreten.

Die Gesellschaft wird außerdem gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift oder durch die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) vertreten, der/denen die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en), der/denen von dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht.

Art. 12. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ernennt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“). Der Verwaltungsrat kann ebenso einen Schriftführer ernennen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und der für die Protokollführung während der Sitzungen des Verwaltungsrats verantwortlich ist (der „Schriftführer“).

Der Verwaltungsrat tritt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss auf Wunsch zweier (2) seiner Mitglieder einberufen werden.

Der Vorsitzende steht allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, es sei denn, dass der Verwaltungsrat wegen der Abwesenheit des Vorsitzenden ein anderes Mitglied als Vorsitzenden auf Zeit durch Mehrheitswahl durch die anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrates in dieser Sitzung ernannt hat.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorher erteilter Zustimmung aller Teilnehmberechtigten, werden die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmedium einberufen. Jedes dieser Einberufungsschreiben soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmedium auf die Benachrichtigung verzichten. Für Sitzungen, deren Ort und Zeit in einem zuvor angenommenen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Verwaltungsratssitzungen finden in Luxemburg oder an jedem anderen Ort, den der Verwaltungsrat hierfür bestimmt hat, statt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei den Sitzungen des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem es dieses hierzu schriftlich bevollmächtigt; die Bevollmächtigung kann

durch jedes die Schriftlichkeit gewährleistende Kommunikationsmedium übertragen werden. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens der Hälfte der Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder. Beschlüsse werden per Mehrheitsentscheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenz oder durch ähnliche, gleichzeitige und gegenseitige Kommunikation zwischen den Teilnehmern sicherstellende Mittel teilnehmen. Diese Teilnahmeform wird der tatsächlichen Anwesenheit in einer Sitzung gleich gestellt. Der Verwaltungsrat kann weitere Regeln in dieser Hinsicht in seinem internen Reglement festlegen.

Ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter Zirkularbeschluss steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Diese Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts festgehalten sein, die jeweils von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Art. 13. Beschlüsse des Verwaltungsrats. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden schriftlich festgehalten.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und gegebenenfalls dem Schriftführer unterzeichnet. Jede erteilte Vollmacht bleibt dem Protokoll beigelegt.

Kopien oder Auszüge der schriftlichen Beschlüsse der Verwaltungsratsmitglieder oder Sitzungsprotokolle der Hauptversammlungen, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, werden durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates gemeinsam unterzeichnet.

Art. 14. Geschäftführungsbezüge und Ausgaben. Vorbehaltlich der Zustimmung durch die Hauptversammlung, können die Mitglieder des Verwaltungsrates eine Vergütung hinsichtlich ihrer Verwaltung der Gesellschaft erhalten. Darüber hinaus können ihnen sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftszweckes getätigt wurden, zurückerstattet werden.

Art. 15. Interessenkonflikte - Entschädigungen. Wenn ein Mitglied des Verwaltungsrates ein persönliches Interesse an einer Geschäftstätigkeit der Gesellschaft hat, soll dieses Mitglied dies dem Verwaltungsrat bekannt machen und nicht über diese Geschäftstätigkeit der Gesellschaft beraten oder abstimmen.

Diese Geschäftstätigkeit der Gesellschaft und das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds ist der nächsten Hauptversammlung in einem speziellen Bericht und vor der Fassung irgendeines Beschlusses durch die Hauptversammlung zu berichten.

Die obigen Abschnitte dieses Artikels finden keine Anwendung, wenn (i) die jeweilige Transaktion unter den üblichen Marktbedingungen abgeschlossen wird, und (ii) in den Bereich der ordentlichen Geschäftstätigkeit der Gesellschaft fällt.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder einer anderen Firma wird in seiner Wirksamkeit durch die bloße Tatsache beeinflusst dass ein Mitglied des Verwaltungsrates oder ein Angestellter oder Arbeitnehmer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an der anderen Gesellschaft oder Firma hat oder ein Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Mitglied, Anteilseigner, Angestellter oder Arbeitnehmer der anderen Gesellschaft oder Firma ist. Eine Person, die in der zuvor beschriebenen Weise mit einer anderen Gesellschaft oder Firma verbunden ist und mit der die Gesellschaft vertraglich oder in anderer Weise in Geschäftsbeziehungen treten wird, soll nicht alleine wegen dieser Verbindung an der Abstimmung oder der Vornahme anderer Handlungen in Bezug auf einen solchen Vertrag oder eine sonstige Geschäftstätigkeit gehindert werden, sie hat diese Verbindung aber vor der Abstimmung oder der Vornahme anderer Handlungen offen zu legen.

Art. 16. Haftung der Verwaltungsratsmitglieder - Entschädigungen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates trifft keine persönliche Haftung hinsichtlich der aufgrund seiner Funktion für die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Mitglieder des Verwaltungsrates sind nur für die Ausführung ihrer Aufgaben verantwortlich.

Die Gesellschaft stellt jedes Mitglied des Verwaltungsrates, jeden Handlungsbevollmächtigten und seine Erben, Nachlassverwalter und Vermögensverwalter, von Ausgaben frei, die ihm im Zusammenhang mit einem Rechtsstreit oder einem Prozess, an dem er aufgrund seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied, oder früheres Verwaltungsratsmitglied oder als Bevollmächtigter der Gesellschaft als Partei teilnimmt, angefallen sind. Das Gleiche gilt, wenn er auf Anfrage der Gesellschaft für eine andere Gesellschaft, an der die Gesellschaft beteiligt ist oder von der sie Gläubigerin ist, Ausgaben tätigt und der gegenüber er nicht zur Freistellung berechtigt ist, außer bei Klagsachen in denen er endgültig wegen grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft verurteilt werden soll. Im Falle eines Vergleichs wird Freistellung nur für vom Vergleich umfasste Fragen gewährt, bei denen die Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand dahingehend beraten worden ist, dass die freizustellende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht zur Freistellung schließt keine anderen Rechte aus zu denen die gemäß diesem Artikel zu entschädigenden Personen berechtigt sind.

Art. 17. Vertraulichkeit. Auch nach Beendigung ihres Mandates oder ihrer Tätigkeit dürfen die Mitglieder des Verwaltungsrates sowie alle Personen, die eingeladen sind, an einer Verwaltungsratssitzung teilzunehmen, Informationen über die Gesellschaft, die schädliche Folgen für die Gesellschaft haben könnten, nicht offenlegen, außer wenn eine solche Offenlegung aus auf Aktiengesellschaften anwendbaren gesetzlichen oder regulatorischen Vorschriften notwendig ist.

Art. 18. Revisor. Außer in den Fällen, in denen die gesetzlichen Bestimmungen die Prüfung der Jahresabschlüsse und gegebenenfalls konsolidierten Jahresabschlüsse durch einen externen Buchprüfer („réviseur d'entreprises indépendant“) vorsehen, wird das Geschäft der Gesellschaft und dessen finanzielle Situation, einschließlich der Bücher und Konten, durch einen oder mehrere satzungsmäßige Buchprüfer („commissaire aux comptes“), welche nicht Aktionär zu sein brauchen, geprüft.

Die satzungsmäßigen oder externen Buchprüfer werden durch die Hauptversammlung ernannt, die ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandates, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, festlegt. Die Buchprüfer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden, außer in Fällen, in denen der externe Buchprüfer aufgrund zwingender gesetzlicher Vorschriften nur aus schwerwiegendem Grund abberufen werden kann.

Kapitel IV. - Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 19. Befugnisse der Hauptversammlung. Die Hauptversammlung besitzt die ihr nach der Satzung und nach den Gesetzen zukommenden Befugnisse. Der alleinige Aktionär übt die Befugnisse der Hauptversammlung aus.

Jede ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre.

Art. 20. Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre wird am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen, im Einberufungsschreiben angeführten Ort im Großherzogtum Luxemburg am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr abgehalten.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, an dem Banken in Luxemburg allgemein nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten.

Art. 21. Weitere Hauptversammlungen. Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der/die satzungsmäßige(n) Buchprüfer können zusätzlich zu der Jahreshauptversammlung weitere Hauptversammlungen einberufen. Diese Versammlung ist einzuberufen, wenn es eine Anzahl von Aktionären, die mindestens ein Zehntel (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, so verlangt.

Hauptversammlungen sowie die Jahreshauptversammlung werden am Gesellschaftssitz oder an einem anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg abgehalten; die Versammlungen können außer Landes abgehalten werden, wenn dies nach dem endgültigen Urteil des Verwaltungsrats durch Umstände höherer Gewalt angebracht ist.

Art. 22. Einberufungsschreiben zur Hauptversammlung. Die Aktionäre treten auf Einberufungsschreiben, (das erforderlichenfalls auch veröffentlicht wird) in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung oder den Gesetzen zusammen.

Das an die Aktionäre versandte Einberufungsschreiben gibt den Ort und die Zeit sowie die Tagesordnung und die Art der zu behandelnden Geschäftspunkte der jeweiligen Hauptversammlung an. Die Tagesordnung einer Hauptversammlung muss, sofern angebracht, die vorzunehmenden Änderungen in der Satzung beschreiben und, soweit erforderlich, den Wortlaut der Änderungen ausführen, die Auswirkungen auf Gesellschaftszweck und -form der Gesellschaft haben.

Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die Tagesordnung der Versammlung ordnungsgemäss unterrichtet zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 23. Teilnahme und Vertretung. Alle Aktionäre besitzen bei jeder Hauptversammlung ein Teilnahme- und Rede-recht.

Ein Aktionär kann sich durch schriftlich erteilte Vollmacht, die durch eine die Schriftlichkeit wahrende Übertragungs-weise übermittelt wurde, bei jeder Hauptversammlung durch eine andere Person, die nicht selbst Aktionär sein muss, vertreten lassen. Der Verwaltungsrat kann alle Bedingungen, die zur Teilnahme eines Aktionärs an einer Hauptversammlung erfüllt sein müssen, aufstellen.

Aktionäre, die an einer Hauptversammlung durch Videokonferenz oder ähnliche Telekommunikationsmedien, die ihre Identifizierung erlauben, teilnehmen, werden für die Feststellung des Quorums und der Mehrheitsverhältnisse als anwesend angesehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die kontinuierlich die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung und ihrer Beratung sicherstellen.

Art. 24. Verfahren. Der Vorsitzende oder eine von dem Verwaltungsrat, oder in dessen Abwesenheit von der Hauptversammlung, bestimmte Person steht jeder Hauptversammlung vor.

Der Vorsitzende der Hauptversammlung ernennt einen (1) Schriftführer.

Die Hauptversammlung wird aus den anwesenden oder vertretenen Aktionären einen Stimmzähler wählen.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen den Vorstand der Hauptversammlung.

Art. 25. Vertagung. Der Verwaltungsrat kann jede Hauptversammlung für vier Wochen vertagen. Der Verwaltungsrat ist zur Vertagung verpflichtet, wenn es die Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des von der Gesellschaft ausgegebenen Kapitals vertreten, so verlangen.

Eine derartige Vertagung macht automatisch jeden zuvor angenommenen Beschluss gegenstandslos.

Die so vertagte Hauptversammlung hat dieselbe Tagesordnung wie die ursprünglich angesetzte. Die im Hinblick auf die ursprünglich einberufene Hauptversammlung ordnungsgemäß hinterlegten Aktien und Vollmachten behalten ihre Gültigkeit auch für die vertagte Versammlung.

Art. 26. Abstimmung. Eine Anwesenheitsliste, die die Namen der Aktionäre und die Anzahl ihrer zur Abstimmung berechtigenden Aktien angibt, wird von den Aktionären oder von ihren Vertretern vor der Eröffnung der Hauptversammlung unterzeichnet.

Die Hauptversammlung darf nur über solche Punkte beraten und abstimmen, die auf der Tagesordnung aufgeführt sind.

Die Abstimmungen finden per Handzeichen oder durch Namensaufruf statt, falls nicht die Hauptversammlung beschlossen hat, ein anderes Abstimmungsverfahren anzunehmen.

Die Aktionäre dürfen ihre Stimmen durch Stimmzettel („formulaire“) abgeben.

Jeder Stimmzettel („formulaire“) kann persönlich gegen Empfangsbekanntnis übergeben, durch Einschreiben oder durch Kurierdienst mittels eines international anerkannten Kurierdienstes am Gesellschaftssitz der Gesellschaft überbracht oder durch Fax an die Faxnummer des Gesellschaftssitzes übermittelt werden.

Jeder Stimmzettel („formulaire“), der nicht alle der folgenden Angaben enthält, wird als ungültig betrachtet und zur Bestimmung des Quorums nicht mitgezählt:

- Name und Geschäftssitz bzw. Wohnsitz des jeweiligen Aktionärs;
- Anzahl der von dem jeweiligen Aktionär am Gesellschaftskapital insgesamt gehaltenen Aktien und, gegebenenfalls, die Anzahl der Aktien jeder Klasse die von dem jeweiligen Aktionär am Gesellschaftskapital gehalten werden;
- Tagesordnung der Versammlung;
- Angabe durch den jeweiligen Aktionär mit Bezug auf die vorgeschlagenen Beschlüsse, der Anzahl der Aktien mit deren Stimme sich der Aktionär enthält, dafür oder dagegen stimmt; und
- Name, Titel und Unterschrift des ordnungsgemäß ernannten Vertreters des jeweiligen Aktionärs.

Jeder Stimmzettel („formulaire“) muss der Gesellschaft bis spätestens 17.00 Uhr Luxemburgischer Zeit an dem Tag unmittelbar vor dem Tag der Hauptversammlung und an dem Banken üblicherweise ihre Geschäftstätigkeit ausüben, übermittelt werden. Jeder Stimmzettel („formulaire“), der der Gesellschaft nach diesem Termin zugeht, wird für die Zwecke des Quorums nicht berücksichtigt.

Ein Stimmzettel („formulaire“) wird wie folgt als zugegangen betrachtet:

- (a) wenn er persönlich gegen Empfangsbekanntnis übergeben, durch eingeschriebenen Brief übersendet oder durch speziellen Kurierdienst mit einer international anerkannten Kurierfirma überbracht wird: im Moment der Übergabe;
- (b) wenn er durch Fax übermittelt wird: zum Zeitpunkt der Aufnahme zusammen mit der Faxnummer des empfangenden Faxgeräts auf der Empfangsbestätigung.

Bei jeder Hauptversammlung, mit Ausnahme der Hauptversammlungen, die zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, deren Annahme den Quorum- oder Mehrheitserfordernissen einer Satzungsänderung unterliegt, einberufen wurde, werden die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit und ungeachtet der Anzahl der vertretenen Aktien angenommen.

Bei jeder Hauptversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder dem Gesetz zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, deren Annahme den Quorum- und Mehrheitserfordernissen einer Satzungsänderung unterliegt, einberufen wurde, entspricht das Quorum mindestens der Hälfte (1/2) aller ausgegebenen und noch ausstehenden Aktien. Sollte dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht werden, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche keinem Quorumserfordernis unterliegt. In jeder Hauptversammlung ist zur Annahme eines vorgeschlagenen Beschlusses eine Zwei-Drittel (2/3) Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre erforderlich, es sei denn, dass das Gesetz etwas anderes vorschreibt.

Art. 27. Protokoll. Das Sitzungsprotokoll der Hauptversammlung wird vom Vorstand der Hauptversammlung unterzeichnet. Es kann auf Verlangen von jedem Aktionär oder Bevollmächtigten eines Aktionärs unterzeichnet werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Gewinnverteilung

Art. 28. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 29. Annahme der Finanzberichte. Der Verwaltungsrat bereitet in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen und den luxemburgischen Buchhaltungsvorschriften den Jahresabschluss und/oder den konsolidierten Jahresabschluss zur Feststellung durch die Aktionäre vor. Der Jahresabschluss und/oder der konsolidierte Jahresabschluss wird/ werden der Hauptversammlung zur Feststellung vorgelegt.

Art. 30. Gewinnverteilung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage (die „gesetzliche Rücklage“) zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmt die Hauptversammlung wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage oder Rückstellung zuweist, auf

das nächste Geschäftsjahr vorträgt oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttfähigen Rücklagen oder Ausgabepremien an die Aktionäre ausschüttet, wobei jede Aktie in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

Im Rahmen der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, kann der Verwaltungsrat eine Abschlagsdividende an die Aktionäre auszahlen. Der Verwaltungsrat legt die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

Kapitel VI. - Auflösung Abwicklung

Art. 31. Auflösung, Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den nach der Satzung oder den auf eine Satzungsänderung anwendbaren Gesetzen erforderlichen Quorum und Mehrheiten gefasst worden ist, aufgelöst werden.

Wird die Gesellschaft aufgelöst, soll ihre Abwicklung von dem Verwaltungsrat oder jeder anderen von der Hauptversammlung ernannten (natürlichen oder juristischen) Person ausgeführt werden, deren Befugnisse und Vergütung von der Hauptversammlung festgelegt werden.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger gegen die Gesellschaft bestehenden Ansprüche einschließlich der Liquidationskosten wird der Reinerlös aus der Abwicklung an die Aktionäre so verteilt, dass das wirtschaftliche Ergebnis den auf die Ausschüttung von Dividenden anwendbaren Regeln entspricht.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 32. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach den Gesetzen, insbesondere nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung.

Zeichnung und Einzahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Aktien wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Aktien	Eingezahlter Betrag
DSB Finance S.A.	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-
Gesamt:	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-

Der Betrag in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 31.000,-) stand der Gesellschaft von diesem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichneten Notar überbracht welcher erklärt, dass die Voraussetzungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie abgeändert, erfüllt wurden.

Geschätzte Kosten

Die Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr zwei tausend Euro geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Außerordentliche Hauptversammlung

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft sich in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, befindet.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf einen (1) festzulegen, und folgende Person für einen Zeitraum, der mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung endet, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen:

Herr Francesco Abbruzzese, geboren am 7. Juni 1971 in Luxemburg, mit Dienstanschrift in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen die Anzahl der Buchprüfer auf einen (1) festzulegen, und folgendes Unternehmen für einen Zeitraum, der mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung endet, als Buchprüfer zu wählen:

Reviconsult S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxemburg.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum, von dem unterzeichnenden Notar, in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument der/den erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48694. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010149223/383.

(100171715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Egos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 2010.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010149379/13.

(100170333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Frontstorm Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.121.

Les comptes annuels pour la période du 27 novembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149381/11.

(100170787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Gaai Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 29/10/2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29.10.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149382/15.

(100170460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.966.

Extraits des décisions prises par le conseil d'administration en date du 29 octobre 2010

La société Deloitte S.A., ayant son siège sociale au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé réviseur d'entreprise de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes aux 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010149384/15.

(100170897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Générale Immobilière S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 121.822.

—
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2010

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Monsieur Patrice STIVAL, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 9 août 1955, demeurant à F-57100 Thionville, 30, rue Guerin de Waldersbach, en tant qu'administrateur de la société.
- Mr Claude BOHLER, indépendant, né le 11 mars 1956 à Algrange demeurant 178b avenue des nations F-57970 Yutz, de nationalité française, en tant qu'administrateur de la société.

Signatures
L'administrateur délégué / L'administrateur

Référence de publication: 2010149383/17.

(100170506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ICEC Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 octobre 2010 que:

- la société GRANT THORNTON LUX AUDIT SA établie 83 Pafebruch L-8308 à Capellen (RCS: B 43.298) a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010149389/18.

(100170318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Jackpot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.217.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 3 novembre 2010, Kulczyk Investments S.A., a transféré tous ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de 100 Euro chacune, à la société KI Energy S. à r.l., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B100856.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010149392/18.

(100170352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Merlyn Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 3 novembre 2010, Kulczyk Investments S.A., a transféré tous ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 Euro chacune, à la société Jackpot S.à r.l., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131217.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010149400/18.

(100170334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Laven Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la Société Prises le 16 Septembre 2010

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, vers sa nouvelle adresse au 57, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.

Didier Morin

Senior Manager

Référence de publication: 2010149394/15.

(100170633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

LuxCo 126 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

—
Lors du transfert de parts effectués en date du 29 octobre 2010, l'associé unique EPF Leon S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société Bishops Square GP Limited, avec siège social au 22, Grenville Street, JE4 8PX St Helier, Jersey.

Dès lors, Bishops Square GP Limited devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149395/17.

(100170774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Le Comptoir du Pain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.618.

Les comptes annuels au 31/12/1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Comptoir du Pain

Signature

Référence de publication: 2010149397/11.

(100170595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mica S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.302.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 8 novembre 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010149405/12.

(100170780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.135.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149455/14.

(100171341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Laucale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.719.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme LAUCALE S.A." avec siège social à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins, (19962215184)

constituée en tant que société anonyme de droit belge suivant acte reçu par le notaire Arthur LENAERTS, alors notaire de résidence à Tervuren (B), le 30 juin 1989, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 28 juillet 1989, N.890728-190, transformée en société anonyme de droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30

septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 628 du 4 décembre 1996, page 30.130, inscrite au registre de commerce et de société, sous le numéro B 98.719.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Freddy VAN DE VELDE, industriel, demeurant à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

L'assemblée choisit comme secrétaire/scrutateur Madame Martine HOLLEBECQ, sans état, demeurant à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les Membres du bureau, que trois cent quatre-vingt-dix (390) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'objet social et adaptation subséquente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter les phrases suivantes à l'objet social de la société:

"En outre la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour garantir des engagements de ses actionnaires et/ou de leurs sociétés éventuelles, présentes ou futures. De plus elle peut emprunter, se porter caution en faveur et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties."

Deuxième et Dernière résolution

Suite à ce qui précède l'objet social est redéfini de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations de gestion de patrimoine immobilier ou mobilier pour son compte ou pour le compte de tiers, le commerce de moyens de transports automoteur, le commerce en gros et en détail de voitures automobiles, le commerce en gros et en détail de textile et l'import/export, la création et l'exploitation de centres de coordination en matière administrative, comptable, informatique, fiduciaire, technique et de lois sociales, l'import et l'export de tout genre.

En outre la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour garantir des engagements de ses actionnaires et/ou de leurs sociétés éventuelles, présentes ou futures. De plus elle peut emprunter, se porter caution en faveur et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient et ou détiendra un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations industrielles, commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières, pouvant avoir trait directement ou indirectement à son objet ou pouvant le promouvoir".

Déclaration

Le(s) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/ droits ayant servi à la libération du capital social ne provenaient pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van de Velde, Hollebecq, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 04 novembre 2010. Relation: CLE/2010/1035. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 08 novembre 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010149396/67.

(100170575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149406/10.

(100170757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Advent Water (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.134.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149456/14.

(100171348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l. ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010149407/17.

(100170772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Monsieur PHONG Arthur.

Référence de publication: 2010149408/10.

(100170563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.898.225,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. La société Carlyle Cable Investments S.C., dont le siège social est situé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4194 a transféré, en date du 11 janvier 2010, 6 341 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

2. La société Altice Six S.A., dont le siège social actuel est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135296 a transféré, en date du 11 janvier 2010, 4 070 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

3. La société Third Cinven Fund (No. 1) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 812 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

4. La société Third Cinven Fund (No. 2) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 860 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

5. La société Third Cinven Fund (No. 3) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 218 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

6. La société Third Cinven Fund (No. 4) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 981 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

7. La société Third Cinven Fund (No. 5) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 730 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

8. La société Third Cinven Fund Dutch (No. 1) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 36 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

9. La société Third Cinven Fund Dutch (No. 2) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 128 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

10. La société Third Cinven Fund Dutch (No. 3) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 90 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

11. La société Third Cinven Fund US (No. 1) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 422 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

12. La société Third Cinven Fund US (No. 2) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 694 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

13. La société Third Cinven Fund US (No. 3) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 389 parts sociales de catégorie B de la Société

à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

14. La société Third Cinven Fund US (No. 4) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 463 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

15. La société Third Cinven Fund US (No. 5) LP, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 468 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

16. La société Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, rep. En qualité de «General Partner» par la société de droit anglais Cinven UK Nominees Limited, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 50 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société Fiberman S.C.A, société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220, détient 16 752 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2010151151/81.

(100173349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission avec effet immédiat de la fonction de commissaire au sein de votre société.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ARTEFACTO SARL

Signature

Référence de publication: 2010149409/12.

(100170565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Madame BRUCKER Isabelle.

Référence de publication: 2010149410/10.

(100170573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Neptune Ship Finance (Luxembourg) S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.248.

Les comptes annuels 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149411/10.

(100170494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Raya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.091.

Il résulte du procès-verbal du 7 octobre 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Septième résolution:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Frédéric ADAM, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENZO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Frédéric ADAM en qualité d'Administrateur de la société.

Huitième résolution:

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151450/22.

(100172874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 137.711.

Les comptes annuels 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149412/10.

(100170492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Inn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 123.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 novembre 2010

En date du 10 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles BLACKBURN de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Apwinder SUMAL, née le 29 juin 1978 à Coventry, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Great Winchester Street, EC2N 2DB Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jean-Michel HAMELLE

Madame Jennifer LEE

Monsieur David VAN STEENKISTE

Monsieur David A. REUBEN

Madame Apwinder SUMAL

Mise à jour

Les sièges sociaux des associés cités ci-après ont été transférés de la manière suivante:

- ECO Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- ECR Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Marvico Investments Limited: 2, Prodromou & Zinosos Kitieos street, 2064 Nicosie, Chypre
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Inn Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010150911/29.

(100173447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pamir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149414/15.

(100170453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Proppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.837.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 2010

Le cooptation de Monsieur ROSSI Jacopo, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, est ratifiée.

Monsieur ROSSI Jacopo est nommé Président du Conseil d'administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PROPPY S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010149415/17.

(100170293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

—
Le réviseur d'entreprise de la Société a changé tel que décrit ci-dessous:

1. Démission du Réviseur d'Entreprise suivant à partir du 1^{er} janvier 2010:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., immatriculée sous le numéro B 71178 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société

2. Election du nouveau Réviseur d'Entreprise à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu' au 15 décembre 2012:

La société BDO Audit, immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg devient Réviseur d'Entreprise de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010149418/20.

(100170402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Aura Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.391.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2010

1. L'assemblée accepte la démission de la société Luxembourg Management Services Sarl, en tant qu'administrateur de la société.

2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma (Italie), le 1^{er} avril 1964, demeurant professionnellement à 124, Bd. de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010149464/17.

(100171193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

—
Le réviseur d'entreprise de la Société a changé tel que décrit ci-dessous:

1. Démission du Réviseur d'Entreprise suivant à partir du 1^{er} janvier 2010:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., immatriculée sous le numéro B 71178 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société

2. Election du nouveau Réviseur d'Entreprise à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu' au 13 décembre 2012:

La société BDO Audit, immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg devient Réviseur d'Entreprise de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010149419/20.

(100170370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 71.856.

—
Suite à la résignation de Mr. Joseph El Gammal avec effet au 31 mars 2009, les délégués à la gestion journalière de la Société sont:

- Mr. Robbert van Zinnicq Bergmann

- Mr. Gérard Becquer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 Novembre 2010.
Schroder European Property Investment N°1 SA
Signature

Référence de publication: 2010149422/15.

(100170865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Friul Tradition Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.032.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement du 28 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée FRIUL TRADITION SàRL (B32032), avec siège social à Differdange, 47, rue J-F Kennedy, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge commissaire Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2010149520/19.

(100171197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique, et ce avec effet rétroactif au 20 janvier 2010:

Subsea 7 Netherlands Coöperatief U.A., Weena 327, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010149424/15.

(100170359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Sunrise Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.672.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg en date du 7 octobre 2010 que Madame Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), résidant professionnellement au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée président du conseil d'administration de la Société suivant les dispositions de l'article 16.2 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société de l'exercice social 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149425/18.

(100170299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nibbio Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.420.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

NIBBIO HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010150671/21.

(100172144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg en date du 7 octobre 2010 que Madame Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), résidant professionnellement au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée président du conseil d'administration de la Société suivant les dispositions de l'article 16.2 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société de l'exercice social 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149426/18.

(100170298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 août 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Ivo Ottavio FRANCESCON, Administrateur, demeurant professionnellement au 8, place des Philosophes, CH-1205 Genève, Président du Conseil d'Administration. Il occupera

cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour SAGITTARIUS INVESTISSEMENTS S.A.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2010149427/15.

(100170637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Zigolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.419.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

ZIGOLO

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010150707/21.

(100172145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Scala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.215.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149428/10.

(100170602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Scala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.215.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149429/10.

(100170604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Octobre 2010 que:

- le mandat de la société Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 62, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en tant que Com-

missaire aux comptes de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Novembre 2010.

Pour Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010149433/18.

(100170557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Paratech Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2010

- La cooptation de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Julien BELLONY démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

PARATECH HOLDINGS LIMITED S.A.

O. OUDIN / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010149573/16.

(100171576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Société Immobilière Arsimo, Société Civile.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg E 55.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

1.- Monsieur Freddy VAN DE VELDE, industriel, né à Leefdaal (B), le 09 octobre 1948, demeurant à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins

2 - Madame Martine HOLLEBECQ, sans état, née à Uccle (B), le 19 juillet 1946, demeurant à L - 1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

Seuls et uniques associés de la société civile immobilière familiale "SOCIETE IMMOBILIERE ARSIMO" avec siège social à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C No 537 du 17 mai 2003, RCS E55,

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Adaptation subséquente de l'article 1 des statuts.

3.- Divers

Lesquels comparants, agissant comme il vient d'être dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident à l'unanimité d'ajouter les phrases suivantes à l'objet social de la société:

"En outre la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour garantir des engagements de ses actionnaires et/ou de leurs sociétés éventuelles, présentes ou futures. De plus elle peut emprunter, se porter caution en faveur et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties."

Deuxième et Dernière résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En outre la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour garantir des engagements de ses associés et/ou de leurs sociétés éventuelles, présentes ou futures. De plus elle peut emprunter, se porter caution en faveur et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient et ou détiendra un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/ droits ayant servi à la libération du capital social ne provenaient pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Van de Velde, Hollebecq, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 04 novembre 2010. Relation CLE/2010/1036. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 08 novembre 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010149436/50.

(100170558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Société Immobilière Arsimo, Société Civile.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg E 55.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2010149437/12.

(100170566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.424.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149438/15.

(100170464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Whitehall European RE 7A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.019.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2155 du 1^{er} octobre 2007.

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 21.08.2009 n°L090132572.05.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010149606/16.

(100171100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Steyn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:
- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Harbour Trust and Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010149439/15.

(100170455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Acronyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 81.434.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, comme représentant permanent, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg comme représentant permanent et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg comme représentant permanent.

Luxembourg, le 12 NOV. 2010.

Pour ACRONYME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010151311/21.

(100172959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.795.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- Monsieur Ralf Schröter, Président du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Hermann Kranz, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS TARGET FUND
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Peter Sasse
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010149442/18.

(100170812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Universum Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 100.367.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philipp Carnol.

Référence de publication: 2010149443/10.

(100170471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Universum Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 100.367.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Carnol.

Référence de publication: 2010149444/10.

(100170472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Whitehall European RE 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 131.014.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2146 du 29 septembre 2007.

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 21.08.2009 n°L090132565.05.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010149607/16.

(100171099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.
